Vigneux sur seine

République Française
Département de l'Essonne

DÉCISION N°26.223
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Direction/service Commande publique
Affaire suivie par : C. WAHL

C2663 - Achat d'un forfait européen pour le lancement des publicités des marchés publics formalisés

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le règlement interne de la commande publique adopté par la délibération n° 26.081 du 8 avril 2026 ;

Vu la délibération n° 26.199 du 30 septembre 2026 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'un premier forfait de 33 unités de publication a été pris en 2026 auprès du BOAMP pour un montant de 2 700 € HT soit 3 240 € TTC et qu'il est nécessaire de prendre un nouveau forfait de 33 unités de publication pour le lancement des publicités des marchés publics formalisés ;

Considérant qu'aucune consultation n'a été faite puisque le BOAMP (JOURNAL OFFICIEL) a le monopole du lancement des publicités pour les marchés formalisés ;

Considérant que la prestation commence à compter de la commande auprès de la société JOURNAL OFFICIEL, sise 26 rue Desaix, 75727 PARIS Cedex 15, pour un forfait de 33 unités de publication ;

D É C I D E :

- Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le contrat avec la société JOURNAL OFFICIEL (BOAMP), sise 26 rue Desaix, 75727 PARIS Cedex 15, pour un montant global et forfaitaire de 2 700 € HT soit 3 240 € TTC pour 33 unités de publication. Ce crédit de publication est valable pendant 12 mois à compter de la commande.
- Article 2 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le mardi 20 octobre 2026.

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 20/10/2026

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20261020-26223C2663Achat-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026
Publication : 20/10/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification